



MAIRIE
DE
FERMANVILLE

**ARRÊTÉ T 015/2024 PORTANT REGLEMENTATION
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
EN ZONE AGGLOMEREES « Fermanville-Bourg »
SUR LA RD116 DU MONTEIREIRE JUSQU'AU MONT VARIN
ET DE LA RD612 ROUTE DE CARNEVILLE JUSQU'A LA RD116
LES 21/05/2024 ET 21/06/2024**

Nous, Maire de la commune de Fermanville,
VU l'article L.2212-2 du Code des Collectivités Territoriales assurant le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique,
VU l'article L.2213-1 du Code des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs de police du maire en ce qui concerne la circulation et le stationnement,
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-8 et R 411-25,
VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière – livre I – 5ème partie – du 7 Juin 1997 modifiée et complétée le 6 Novembre 1992, modifiée par l'arrêté du 11 Février 2008,
VU, la demande de l'entreprise PCE Services du 02/05/2024, pour effectuer des travaux de maintenance sur le réseau fibre optique en zone agglomération sur les départementales D116 et D612,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et la réalisation des travaux dans de bonnes conditions,

ARRETE

Article 1 :

La chaussée sera rétrécie, le stationnement sera interdit et la vitesse de circulation sera limitée à 50km/heure sur la RD116 de l'entrée de la zone Agglomérée « Fermanville-Bourg », dans sa section du Montéireire jusqu'au Mont Varin et sur la RD612 Route de Carneville jusqu'à l'intersection avec la RD116, les 21/05/2024 et 21/06/2024, et jusqu'à fin de travaux si nécessaire.

Article 2 :

La circulation s'effectuera par alternat manuellement ou par feux tricolores. L'entreprise PCE Services devra mettre en place une signalisation visible de jour comme de nuit.

Article 3:

La Gendarmerie de Saint-Pierre Eglise, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

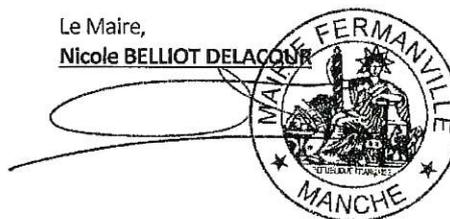
Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame le Chef de Brigade de Gendarmerie de St Pierre-Eglise,
- PCE Services,
- ATD Cotentin,
- CAP Cotentin
- Affichage.

Le Maire,

Nicole BELLIOU DELACOUR



Mairie de Fermanville - 5 La Heugue - 50840 FERMANVILLE

☎ 02.33.88.56.66 ✉ mairie@fermanville.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h, jeudi de 14h à 18h, vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, samedi de 9 h à 12 h